



### Bilan des événements indésirables signalés en 2020

Le bilan des signalements des Événements Indésirables (EI) est présenté aux instances de mai 2021. Ce bilan comprend des informations chiffrées (nombre d'événements indésirables signalés, services concernées, etc.), une analyse pour les principaux thèmes de signalement ainsi qu'un état d'avancement des actions d'amélioration issues des analyses des événements.

En synthèse, en 2020, **362 événements indésirables ont été signalés**. Le nombre de signalements a fortement diminué par rapport aux années précédentes (514 en 2019, 498 en 2018, 444 en 2017, 408 en 2016). Cette diminution de 30% par rapport à 2019 peut s'expliquer par le contexte sanitaire Covid-19.

→ **68%** des événements concernent le pôle de psychiatrie adulte, **15%** des événements concernent le pôle de psychiatrie infanto-juvénile, **16%** des événements concernent le pôle ressources.

→ **5 thèmes principaux :**

- Les faits de violence contre les autres, soi ou les biens (97 EI)
- Les dysfonctionnements organisationnels (74 EI)
- Les chutes, blessures, incidents somatiques (40 EI)
- Les sorties sans autorisation, contre ou sans avis médical, réintégration prématurée (39 EI)
- La sécurité des personnes et des biens (35 EI)

→ **6 événements indésirables ont fait l'objet d'une analyse spécifique** par la Cellule de prévention des risques avec les professionnels des unités concernées.

- **4 EI graves :**

- ✓ Gravité 5 (Catastrophique) : le décès d'un patient de Janet suite à une fausse route alimentaire.
- ✓ Gravité 4 (Critique) : violence d'un patient à la psychogériatrie, une fausse route alimentaire d'un patient à Janet.
- ✓ Gravité 3 (majeure) : violence d'un patient à la clinique Pussin
- **1 événement récurrent** : gestion de la crise d'un patient à Janet (isolement).
- **1 sortie sans autorisation** à la Clinique des adolescents.

Vous pouvez consulter le bilan des EI 2020 dans son intégralité sur TIPI dans la rubrique *Votre espace documentaire / Travaux, Comptes-rendus, bilans des groupes et commissions / Les commissions, comités, groupes de travail / Cellule de prévention des risques*.

Nous vous rappelons que la finalité de la démarche de signalement des événements indésirables **a pour objet d'analyser les causes** des événements et **de dégager des actions pour éviter la répétition de l'événement**.

**Votre participation** au dispositif de signalement des événements indésirables **est essentielle**. Ces retours d'informations représentent une source importante d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins, et ces améliorations ne peuvent s'initier si les faits ne sont pas signalés.

Quelle que soit la gravité avérée ou potentielle d'un événement indésirable, le professionnel qui repère cet événement ne peut pas y répondre seul et une **analyse collective** est nécessaire. La cellule de prévention des risques est là pour accompagner l'équipe concernée et **guider la réflexion selon une méthode d'analyse des causes**.

La sécurité de nos activités doit rester la préoccupation première et permanente.

Rappel sur les modalités de signalement des événements indésirables.

Le signalement se fait sur une fiche informatisée accessible dans le dossier « Métiers » - logiciel « Intraqual - CHGERS ».

En cas de difficultés, vous pouvez contacter la cellule qualité (5252 ou 6667) ou la DAMG (6661).